

Procès-verbal du Conseil général

N° 1 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 22 mai 2024 à 20h
Lieu : Aula du collège des Corneilles
Présidence : M. Jürg Hosner, président

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge du Conseil général, M. Michel Sansonnens (PS)

Lecture de l'arrêté du Conseil communal du 6 mai 2024 validant le résultat de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024.

2. Appel

3. Nomination du bureau du Conseil général

(les membres suppléants du Conseil général ne peuvent pas être membres du bureau)

- a) président
- b) vice-président
- c) secrétaire
- d) secrétaire-adjoint
- e) premier questeur
- f) deuxième questeur

4. Nomination du Conseil communal

5 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)

5. Nomination des Commissions communales permanentes

- a) financière
7 membres (tous membres ou membres suppléants du Conseil général)
- b) du feu et de la sécurité publique
7 membres (dont 4 membres ou membres suppléants du Conseil général au moins)
- c) des règlements, naturalisations et agrégations
7 membres (tous membres ou membres suppléants du Conseil général)
- d) des infrastructures et de l'énergie
7 membres (dont 4 membres ou membres suppléants du Conseil général au moins)
- e) d'urbanisme
7 membres (dont 4 membres ou membres suppléants du Conseil général au moins)
- f) de la culture, des loisirs et des sports
7 membres (dont 4 membres ou membres suppléants du Conseil général au moins)
- g) des travaux publics et de l'environnement
7 membres (dont 4 conseillers généraux au moins)

6. Nomination des représentants dans la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMFA)

Conseil de fondation

Le Conseil général n'est compétent que pour nommer 4 des 6 membres
4 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)

7. Nomination des représentants dans les comités et conseils intercommunaux

- a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortaillod
3 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
- b) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier
3 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
- c) Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)
2 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
- d) 1) Conseil régional du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)
4 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
2) Comité scolaire du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)
2 membres (tous membres ou membres suppléants du Conseil général)
- e) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN)
2 membres (aucun n'a l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
- f) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)
1 membre (n'a pas l'obligation d'être membre ou membre suppléant du Conseil général)
- g) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry (SIPFMB)
3 membres (tous membres ou membres suppléants du Conseil général)

Les titres et fonctions précités s'entendent aussi bien au féminin qu'au masculin.

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge du Conseil général, M. Michel Sansonnens (PS)

M. Michel Sansonnens (PS) : « Bonsoir Mesdames et Messieurs, c'est l'heure où dans la savane africaine les lions vont boire. Il n'est pas encore le moment de rugir, mais ça ne saurait tarder. L'ordre du jour que vous avez sous les yeux commence par mon intervention, le privilège de l'âge. Rassurez-vous, je serai à l'ombre de Crivelli quand vous serez à ma place. Elle n'est pas belle la vie. Maintenant, si vous me permettez, je vais commencer par une brève allocution.

Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les futurs conseillers communaux, peut-être, Mesdames, Messieurs du public, nombreux et attentif, Messieurs les journalistes et enfin Monsieur l'administrateur communal qui nous éclaire depuis de nombreuses années de ses conseils à la fois avisés et pertinents.

Le privilège de l'âge est un peu ambigu, mais il me permet de m'adresser à vous avec une grande joie et un immense honneur. En ce jour particulier, nous célébrons non seulement le travail accompli par ceux qui nous ont quitté, mais surtout l'arrivée de nouveaux visages prêts à s'engager pour notre Commune.

Tout d'abord, j'aimerais rendre hommage à nos conseillers généraux sortants. Leur dévouement et leur engagement ont été des piliers essentiels du développement de notre Commune qui a vu quelques changements dans la dernière législature. Grâce à leurs efforts, de nombreux projets ont vu le jour, améliorant ainsi la qualité de vie de nos concitoyens. Leur travail a posé des bases solides sur lesquelles nous continuerons à bâtir. Pour cela, je leur adresse, en mon nom et au vôtre je l'espère, nos plus vifs remerciements et notre profonde reconnaissance.

Aux nouveaux conseillers, je souhaite la bienvenue et les félicite de leur élection. Vous aurez la lourde tâche de continuer l'œuvre de vos prédécesseurs, mais aussi l'opportunité de marquer de votre empreinte personnelle l'avenir de notre Commune. Votre énergie, vos idées novatrices et votre passion seront pour nous des atouts précieux. C'est vrai que si le Conseil général n'était formé que d'aînés, ça serait moins bien. Il y a des jeunes avec nous. Bravo. Ensemble, nous relèverons les défis qui se présentent à nous et nous tracerons la voie vers un futur que nous souhaitons tous prospère et harmonieux.

Enfin, je souhaite que cette nouvelle législature soit marquée par un esprit de collaboration qui a très souvent caractérisé notre Conseil. Travaillons ensemble, anciens et nouveaux, pour le bien commun, dans le respect et l'écoute de chacun. Merci à vous tous pour votre engagement. Je vous souhaite à toutes et à tous une riche législature. Merci. »

M. Michel Sansonnens (PS) donne lecture de l'arrêté de validation du résultat de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024 :

Arrêté du Conseil communal validant le résultat de l'élection du Conseil général

Le Conseil communal de la Commune de Cortaillod ;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

Vu la publication faite dans la Feuille officielle No 17, du 26 avril 2024 ;

Considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal ;

arrête

Article premier : Le résultat de l'élection du Conseil général du 21 avril 2024 est validée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Cortaillod, le 6 mai 2024

Au nom du Conseil général
Le président *Le secrétaire*
Claude Darbellay *Olivier Félix*

Lettre démission de Mme Ruth Léchet (PLR) : « Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, les habitants de Cortaillod s'étant exprimés par les urnes, je désire tenir compte de leurs votes et vous fais part de mon désir de démissionner de mon statut de conseillère générale suppléante.

Après 4 mandats en tant que conseillère générale, je pense qu'il est temps de laisser la place à de nouvelles forces vives. Je suis reconnaissante de savoir que le Conseil général 2024-2028 sera plus équilibré au niveau des représentations politiques ; cela sera sûrement l'occasion de débats riches et créatifs qui serviront au bien de notre magnifique commune de Cortaillod. Bon courage à toutes et à tous dans l'accomplissement de votre tâche. Cordiales salutations. Ruth Léchet. Cortaillod, le 3 mai 2024 »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Un des articles du Règlement général de Commune précise que dans la séance de constitution, la séance est présidée par le doyen d'âge, les trois plus jeunes membres remplissant provisoirement les fonctions de secrétaire et de questeurs. Il s'agit de :

- Mme Ylana Garcia (PS), secrétaire
- M. Dylan Nicole (PS) premier questeur et M. Lorjen Doehler (Vert-e-s) deuxième questeur. »

2. Appel

L'appel fait constater la présence des 41 membres suivants :

- | | |
|---|--|
| 1. Allemann Romain (PLR) | 22. Küng Imane (PS) – suppléante |
| 2. Amez-Droz Philippe (PLR) | 23. Landino Debora (PLR) |
| 3. Arias José (Vert-e-s) | 24. Matile Etienne (PLR) |
| 4. Billant Michel (PLR) | 25. Mettille Michael (PS) |
| 5. Bonsack Loïc (PVL) | 26. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 6. Bornand Alexandre (vert-e-s) – suppléant | 27. Murray-Méhot Marie-Pier (PLR) – suppléante |
| 7. Brunko Pascal (PS) | 28. Nicole Dylan (PS) |
| 8. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 29. Paz Monica (PS) |
| 9. Collioud Sarah (PS) | 30. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 10. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 31. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 11. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 32. Robyr Michel (PLR) |
| 12. Enggist Carmen (PS) | 33. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 13. Félix Olivier (PLR) | 34. Rochat Olivier (Vert-e-s) |
| 14. Fornachon Brigitte (PS) | 35. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 15. Garcia Ylana (PS) | 36. Sansonnens Michel (PS) |
| 16. Gaudio Thomas (PS) | 37. Soltermann Celia (PLR) |
| 17. Haenseler Christian (PLR) | 38. Straubhaar Anneline (PS) |
| 18. Hosner Jürg (PLR) | 39. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 19. Huelin Bertrand (PLR) | 40. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 20. Jeanneret Michel (PLR) | 41. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 21. Jucker Quentin (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 3. Mamin Christian (PLR) |
| 2. Jenni Albert (PS) | |

Absent-e-s :

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 est de 28.

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

3. Nomination du bureau du Conseil général

a) **Président**

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR propose M. Jürg Hosner. »

M. Michael Mettille (PS) : « 18 – 12 – 9 – 2. Le PLR est le parti ayant obtenu le plus de suffrages lors des dernières élections communales. Dès lors, le Parti socialiste de Cortaillod est d’avis que la présidence du bureau, pour l’année 2024-2025, revient de droit au PLR. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Jürg Hosner est élu tacitement.

M. Michel Sansonnens (PS) cède sa place à M. Jürg Hosner (PLR) qui prend la présidence de la séance en remerciant son préopinant pour l’ouverture de la séance.

b) **Vice-président**

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste de Cortaillod présente la candidature de M. Michel Sansonnens au poste de vice-président. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Michel Sansonnens est élu tacitement.

c) **Secrétaire**

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Les Vert-e-s proposent M. José Arias. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. José Arias est élu tacitement.

d) **Secrétaire-adjoint**

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR propose M. Etienne Matile comme secrétaire-adjoint. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, M. Etienne Matile est élu tacitement.

e) **Premier questeur**

M. Michael Mettille (PS), « Monsieur le président, le Parti socialiste de Cortaillod présente la candidature de Mme Brigitte Fornachon. »

Aucune autre proposition n’étant formulée, Mme Brigitte Fornachon est élue tacitement.

f) **Deuxième questeur**

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Les Vert-e-s présentent Mme Laure Haggenjos, aujourd’hui suppléée par M. Alexandre Bornand ».

Aucune autre proposition n’étant formulée, Mme Laure Haggenjos est élue tacitement.

Les membres du bureau prennent place aux fonctions qui viennent de leur être attribuées. Mme Laure Haggenjos, excusée, est remplacée par M. Alexandre Bornand comme deuxième questeur.

4. Nomination du Conseil communal

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions, avec environ 30 % des suffrages lors des dernières élections, le Parti socialiste de Cortaillod estime qu’il lui est légitime de revendiquer deux sièges au Conseil communal. Ainsi, le PS Cortaillod présente les candidatures de Mmes Anneline Straubhaar et Sarah Collioud aux postes de conseillères communales. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Les Vert-e-s de Cortaillod ont le grand plaisir de présenter M. Olivier RoCHAT pour le poste de conseiller communal à Cortaillod. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, calculer une représentation proportionnelle n’est pas chose facile puisqu’en général, on ne veut pas couper les candidats à 66 % ou à 75 % pour respecter un calcul d’entre guillemet « Bête pourcent ». L’Administration communale de Cortaillod utilise le même système de calcul depuis de nombreuses années, parmi les quelques méthodes utilisées en Suisse. Ce calcul est contesté par une certaine frange de notre présente assemblée qui préfère utiliser un système plus basique qui ne tient pas compte de la pluralité des quatre partis que nous représentons ce soir.

Des représentant des groupes se sont rencontrés pour tenter de définir l'attribution des sièges au Conseil communal et dans les commissions, mais le parti un peu beaucoup plus à gauche que nous n'a pas voulu respecter la clé de calcul de la répartition des sièges utilisée depuis de nombreuses législatures dans notre charmant village.

Nous allons donc présenter trois candidats qui sont des gens expérimentés en politique. Pour cela, je me réfère au discours d'introduction du doyen d'âge de notre assemblée à louer les dernières réussites des autorités en place. Nous présentons donc deux sortants et un nouveau qui, bien qu'il soit bleu PLR, n'est de loin pas un bleu en politique. Soutenir ces trois candidatures sera un gage de bonne gestion de notre Commune pour la prochaine législature. Nous vous recommandons donc de voter pour des gens d'expérience à même d'assurer une continuité dans la gestion de notre village. Nous sommes convaincus que nos trois candidats avec les autres issus des partis de gauche forment le quinté gagnant pour un Cortaillod qui gagne.

Le PLR propose dans l'ordre alphabétique : Olivier Félix, Christian Haenseler et Michel Robyr. »

M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce soir, nous élirons cinq personnes en charge de l'exécutif de notre Commune. Ces cinq personnes joueront un rôle primordial pour l'évolution de nos écoles, infrastructures, énergies, mobilité, etc. ; la liste est longue et ne s'arrête pas à ces quelques exemples. Il est donc important de choisir parmi les candidats, les personnes qui assumeront ces postes durant les quatre prochaines années. Alors, qui sont nos candidats ?

Olivier Félix : un bilan qui parle de lui-même. Après huit ans au Conseil communal, des budgets suivis de près et tenus, des résultats d'exploitation dans les chiffres noirs, Cortaillod est une commune forte sur le littoral avec un endettement par habitant parmi les plus faibles.

Christian Haenseler : un engagement sans faille pour l'adaptation des réseaux, en particulier du réseau électrique à la transition énergétique, un domaine qui l'occupe aussi professionnellement. L'assurance d'une continuité dans ce domaine crucial pour notre avenir.

Michel Robyr : il a démontré ses capacités d'ingénieur civil dans la gestion de travaux d'améliorations énergétiques au collège des Cerisiers qu'il a orienté en tant que membre du comité de pilotage. Michel, c'est aussi des années de députation au Grand Conseil. Il connaît très bien les rouages du fonctionnement politique cantonal. C'est un atout précieux pour faire avancer avec efficacité certains de nos dossiers.

Ces trois personnes pourront garantir une continuité dans la gestion de la Commune avec des conseillers communaux bien au fait des dossiers. Complétés par deux candidats des autres partis, nous aurons ainsi notre quinté gagnant dont a parlé Philippe Amez-Droz.

Chers collègues, ce soir, chacun d'entre nous prendra ses responsabilités lors du choix des conseillers communaux pour lesquels il votera. Un choix qu'il faut faire en étant convaincu de mettre les bonnes personnes à la bonne place. Nous sommes conscients que le bloc PS, Vert-e-s et Verts/libéraux est désormais majoritaire et décidera du résultat, mais nous en appelons à votre bon sens avant d'en faire un choix de parti. Nos électeurs attendent cela de nous. Merci de votre attention. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il y a six mois, les Carcoies s'exprimaient clairement en faveur de la fusion et signifiaient une volonté de changement. Ce 21 avril, les votants ont à nouveau exprimé une volonté de changement en donnant plus de place à certaines couleurs politiques. Les élus Vert-e-s souhaitent aller dans le sens des électeurs afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens. De nombreux défis sont à surmonter tant au niveau environnemental, énergétique que social. Faisons une force de nos différences pour le bien du village et de ses habitantes et habitants. Nous souhaitons que cette législature permette d'avancer dans de nombreux dossiers. Par exemple : il manque des structures pour l'accueil des enfants, comme nous avons pu l'entendre lors de la lecture de courriers ici même. Il manque des logements protégés et certains aménagements améliorant l'intégration des personnes en situation de handicap dans le village. En vue de l'augmentation de la population et des besoins qui évoluent, soyons proactifs et prévoyons suffisamment de places dès aujourd'hui.

Au niveau des transports publics régionaux, il y a beaucoup à faire. Saviez-vous, par exemple qu'il y a en moyenne deux correspondances par heure pour aller à Bevaix, que le temps de trajet est, sauf exception, de 25 à 50 minutes et qu'il peut y avoir jusqu'à trois changements de correspondance? Il y a vraiment un potentiel pour améliorer la connexion aux villages voisins et donner un accès direct à l'une des gares régionales.

Le changement climatique est visible et des aménagements doivent être mis en place pour protéger au mieux les citoyens, la faune et la flore. Suivons les multiples recommandations nationales, pour une meilleure protection des sols, de l'air et de l'eau.

Pour faire face aux enjeux climatiques, énergétiques et sociaux, il est nécessaire d'agir dès aujourd'hui. Les timides mesures en ce sens ne suffisent pas. Le Canton de Neuchâtel a fixé la neutralité carbone pour 2040. Ensemble, nous pouvons unir nos compétences pour penser et mettre en œuvre des mesures concrètes et ambitieuses.

Nous avons une responsabilité envers les générations présentes, futures, et envers nos aînés. Les Vert-e-s souhaitent pouvoir continuer à travailler, gauche et droite en bonne intelligence et respect mutuel. Dès demain, œuvrons avec plaisir pour le plus grand bien de Cortaillod et de ses habitantes et habitants. »

M. Michael Mettille (PS) : « On a toujours fait comme cela ! Mais, est-ce que le principe est légal ? Il se trouve que non. Il n'est pas ancré dans la loi ni dans un règlement communal. La formule de calcul proposée par l'Administration se veut indicative tant pour le Conseil communal que pour les commissions. Comme dit, à ce jour, rien n'est clairement imposé par notre règlement. Dès lors, le Parti socialiste propose, simplement, de respecter l'avis du souverain, le vote populaire. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Je voulais juste remercier quand même les Vert-e-s de soutenir, comme ils l'ont fait d'ailleurs dans ce qui a été distribué dans les boîtes aux lettres avant les élections, de soutenir la motion qui a été déposée, je le rappelle quand même par le PLR, pour une amélioration rapide des transports sur la Commune de Cortaillod, notamment en direction des liaisons CFF. Je tiens aussi à relever quand même la proposition qui sous-tend l'intervention du PS qui veut ancrer tout dans la loi, ce qui fera que bientôt on devra recevoir un colis avec le règlement communal et non plus simplement une enveloppe. »

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil général procède à l'élection du Conseil communal par un vote au bulletin secret.

Résultat du premier tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	41	
Bulletins rentrés :	41	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	0	
<hr/>		
Bulletins valables :	41	Majorité absolue : 21

Sont élus :

1. Collioud Sarah (PS) avec 23 voix
2. RoCHAT Olivier (Vert-e-s) avec 23 voix
3. Straubhaar Anneline (PS) avec 23 voix

Ont obtenu des voix :

1. Félix Olivier (PLR) 18 voix
2. Haenseler Christian (PLR) 18 voix
3. Robyr Michel (PLR) 18 voix

Résultat du deuxième tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	41	
Bulletins rentrés :	41	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	0	
<hr/>		
Bulletins valables :	41	Majorité absolue : 21

Sont élus :

1. Félix Olivier avec 41 voix
2. Haenseler Christian avec 38 voix

A obtenu des voix :

1. Roby Michel (PLR) 14 voix

Au terme de cette élection, le Conseil communal est composé de :

- Collioud Sarah (PS)
- Félix Olivier (PLR)
- Haenseler Christian (PLR)
- Rochat Olivier (Vert-e-s)
- Straubhaar Anneline (PS)

Il se retire pour nommer son bureau et répartir les dicastères entre ses membres.

Le nombre de membres du Conseil général présents est désormais de 36 ; la majorité absolue passe à 19 et la majorité des 2/3 à 24.

5. Nomination des Commissions communales permanentes

a) financière

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Philippe Amez-Droz |
| | 2) M. Michel Billant |
| | 3) M. Yves-Alain Meister |
| Pour le parti socialiste : | 4) M. Michael Mettille |
| | 5) M. Michel Sansonnens |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 6) M. Vincent Cavaleri |
| | 7) M. Damien Monnier |

b) du feu et de la sécurité publique

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Vincent Mamin |
| | 2) Mme Celia Soltermann |
| | 3) Mme Véronique Wildi |
| Pour le parti socialiste : | 4) Mme Brigitte Fornachon |
| | 5) M. Albert Jenni |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 6) M. Alexandre Bornand |
| | 7) Mme Silvia Rodriguez Cavaleri |

c) des règlements, naturalisations et agrégations

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Jean-Patrick Ducommun |
| | 2) M. Bertrand Huelin |
| | 3) M. Michel Jeanneret |
| | 4) M. Philippe Zumsteg |
| Pour le parti socialiste : | 5) M. Pascal Brunko |
| | 6) Mme Imane Küng |
| Pour le parti vert'libéral : | 7) Mme Sonia Plata Salazar |

d) des infrastructures et de l'énergie

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Philippe Amez-Droz |
| | 2) M. Jürg Hosner |
| | 3) M. Quentin Jucker |
| Pour le parti socialiste : | 4) M. Marc Schwendimann |
| | 5) M. Charles Vouga |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 6) M. José Arias |
| | 7) M. Lionel Rochat |

e) d'urbanisme

Sont proposés :

Pour le parti libéral-radical :	1) M. Romain Allemann
	2) M. Stéphane Hauert
	3) M. Etienne Matile
	4) Mme Celia Soltermann
Pour le parti socialiste :	5) Mme Carmen Enggist
	6) Mme Imane Küng
Pour le parti Les Vert-e-s :	7) M. Vincent Cavaleri
	8) M. Damien Monnier

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil général procède à l'élection de la Commission d'urbanisme par un vote au bulletin secret.

Résultat du premier tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	36	
Bulletins rentrés :	36	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	0	
<hr/>		
Bulletins valables :	36	Majorité absolue : 19

Sont élus :

1. Enggist Carmen (PS)	avec 21 voix
2. Monnier Damien (Vert-e-s)	avec 21 voix
3. Cavaleri Vincent (Vert-e-s)	avec 20 voix
4. Soltermann Celia (PLR)	avec 20 voix
5. Allemann Romain (PLR)	avec 19 voix
6. Küng Imane (PS)	avec 19 voix

Ont obtenu des voix :

1. M. Stéphane Hauert (PLR)	18 voix
2. M. Etienne Matile (PLR)	17 voix

Résultat du deuxième tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	36	
Bulletins rentrés :	36	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	8	
<hr/>		
Bulletins valables :	28	Majorité absolue : 15

Est élu :

1. Etienne Matile (PLR)	avec 24 voix
-------------------------	--------------

A obtenu des voix :

1. Stéphane Hauert (PLR)	4 voix
--------------------------	--------

Au terme de cette élection, la Commission d'urbanisme est composée de :

- Allemann Romain (PLR)
- Cavaleri Vincent (Vert-e-s)
- Enggist Carmen (PS)
- Küng Imane (PS)
- Matile Etienne (PLR)
- Monnier Damien (Vert-e-s)
- Soltermann Celia (PLR)

f) de la culture, des loisirs et des sports

Sont proposés et nommés tacitement :

Pour le parti libéral-radical :	1) M. Romain Allemann
	2) M. Michel Jeanneret
	3) Mme Marie-Pier Murray-Méthot
	4) M. Michel Robyr
Pour le parti socialiste :	5) Mme Ylana Garcia
	6) M. Thomas Gaudio
Pour le parti Les Vert-e-s :	7) M. Alexandre Bornand

g) des travaux publics et de l'environnement

Sont proposés :

Pour le parti libéral-radical :	1) M. Jean-Patrick Ducommun
	2) M. Stéphane Hauert
	3) M. Yves-Alain Meister
	4) Mme Nicole Porret-Weissbrodt
Pour le parti socialiste :	5) M. Jean-Philippe Favre
	6) M. Dylan Nicole
Pour le parti Les Vert-e-s :	7) M. Thierry Zesiger
Pour le parti vert'libéral :	8) M. Loïc Bonsack

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil général procède à l'élection de la Commission des travaux publics et de l'environnement par un vote au bulletin secret.

Résultat du premier tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	36	
Bulletins rentrés :	36	
Bulletins blancs :	0	
Bulletins nuls :	0	
Bulletins valables :	36	Majorité absolue : 19

Sont élus :

1. Favre Jean-Philippe (PS)	avec 21 voix
2. Nicole Dylan (PS)	avec 21 voix
3. Bonsack Loïc (PVL)	avec 20 voix
4. Zesiger Thierry (Vert-e-s)	avec 20 voix

Ont obtenu des voix :

1. Meister Yves-Alain (PLR)	17 voix
2. Ducommun Jean-Patrick	16 voix
3. Hauert Stéphane (PLR)	16 voix
4. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR)	16 voix

Résultat du deuxième tour (majorité absolue) :

Bulletins distribués :	36	
Bulletins rentrés :	36	
Bulletins blancs :	1	
Bulletins nuls :	4	
Bulletins valables :	31	Majorité absolue : 16

Sont élus :

1. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR)	avec 23 voix
2. Ducommun Jean-Patrick (PLR)	avec 21 voix
3. Hauert Stéphane (PLR)	avec 19 voix

A obtenu des voix :

1. Meister Yves-Alain (PLR)	13 voix
-----------------------------	---------

Au terme de cette élection, la Commission des travaux publics et de l'environnement est composée de :

- Bonsack Loïc (PVL)
- Ducommun Jean-Patrick (PLR)
- Favre Jean-Philippe (PS)
- Hauert Stéphane
- Nicole Dylan (PS)
- Porret-Weissbrodt Nicole (PLR)
- Zesiger Thierry (Vert-e-s)

6. Nomination des représentants dans la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées à Cortaillod (FMFA) – Conseil de fondation

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Luigi Foresti |
| | 2) Mme Christine Squitieri |
| Pour le parti socialiste : | 3) Mme Monica Paz |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 4) Mme Silvia Rodriguez Cavaleri |

7. Nomination des représentants dans les comités et conseils intercommunaux

a) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortaillod

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Yves-Alain Meister |
| Pour le parti socialiste : | 2) M. Dylan Nicole |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 3) M. Thierry Zesiger |

b) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie Colombier

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) Mme Nicole Porret-Weissbrodt |
| Pour le parti socialiste : | 2) M. Dylan Nicole |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 3) M. Thierry Zesiger |

c) Conseil intercommunal du Cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE)

Sont proposées et nommées tacitement :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| Pour le parti socialiste : | 1) Mme Brigitte Fornachon |
| Pour le parti Les Vert-e-s : | 2) M. Vincent Cavaleri |

d) 1) Conseil régional du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Jürg Hosner |
| | 2) Mme Debora Landino |
| Pour le parti socialiste : | 3) Mme Carmen Enggist |
| | 4) M. Gustavo Rügger |

2) Comité scolaire du Cercle scolaire régional Les Cerisiers (CSRC)

Sont proposés et nommés tacitement :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Pour le parti libéral-radical : | 1) M. Michel Billant |
| Pour le parti socialiste : | 2) M. Michel Sansonnens |

e) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois (SIAALN)

Sont proposées et nommées tacitement :

Pour le parti libéral-radical : 1) Mme Nicole Porret-Weissbrodt
Pour le parti socialiste : 2) Mme Odile Duvoisin

f) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)

Est proposé et nommé tacitement :

Pour le parti libéral-radical : 1) M. Etienne Matile

g) Conseil intercommunal du syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry (SIPFMB)

Sont proposés et nommés tacitement :

Pour le parti libéral-radical : 1) M. Quentin Jucker
Pour le parti socialiste : 2) M. Marc Schwendimann
Pour le parti Les Vert-e-s : 3) M. Damien Monnier

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames et Messieurs les conseillers, nous arrivons à la fin de cette première séance consacrée à la constitution de notre Conseil général. Avant de clore officiellement nos travaux, je voudrais revenir sur quelques points essentiels et proposer les prochaines étapes.

Tout d'abord, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour son engagement et sa participation active durant cette session. La constitution de notre Conseil général est une étape cruciale qui marque le début pour quatre ans de notre mandat et de notre travail collectif au service de notre Commune.

Nous avons élu au Conseil communal Mme Sarah Collioud, M. Olivier Félix, M. Christian Haenseler, M. Olivier Rochat et Mme Anneline Straubhaar.

Les prochains conseils généraux auront lieu les 27 juin, 22 octobre et 12 décembre. Le Conseil communal convoquera les différentes commissions pour leur constitution.

La constitution des autorités sera publiée sous peu sur notre site internet www.cortailod.ch.

En conclusion, je vous remercie encore pour votre présence et votre implication. Nous avons devant nous un mandat riche en projets et en défis et je suis convaincu que, grâce à notre collaboration et notre détermination, nous saurons apporter des réponses concrètes et efficaces aux attentes de nos concitoyens.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Jürg Hosner

José Arias

L'auteur du procès-verbal,
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz